

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.1/12
le 13 mai 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DU MAU'U ALOFI A. PEREIRA
CONCERNANT LE SAMOA-OCCIDENTAL

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par la Mission de visite des Nations Unies au Samoa-Occidental, 1959.

Cf. Secretariat Department
Apia

13 avril 1959

Monsieur le Secrétaire principal
de la Mission de visite des Nations Unies^{1/}
Casino Hotel,
S O G I

Monsieur,

Vous vous rappelez l'entretien que nous avons eu le 3 avril 1959 au sujet de la "formation à l'étranger" de fonctionnaires du Samoa-Occidental. Vous avez eu la bonté de me conseiller de soumettre mon cas par écrit. Je vous fais donc respectueusement savoir que je serais reconnaissant que l'on examine la possibilité de me permettre de faire une période d'études en Nouvelle-Zélande ou dans tout autre pays Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je suis désireux d'étendre mon expérience et d'acquérir de nouvelles connaissances dans le domaine de l'aménagement des collectivités et de l'administration locale.

^{1/} Mission de visite des Nations Unies au Samoa-Occidental, 1959.

Vous n'ignorez pas que le Samoa aspire à l'autonomie et que, conformément aux dernières décisions prises sur la question, il devrait être doté au début de 1960 d'un gouvernement responsable, et que les Samoans doivent prendre la direction des affaires au cours de l'année 1961. Les autochtones devront donc être capables de se gouverner eux-mêmes et devront compter parmi eux suffisamment de personnes qualifiées pour mener à bien la tâche qu'ils ont à remplir.

A l'heure actuelle le niveau de l'enseignement au Samoa est le plus haut que le district ait jamais connu. Il correspond à la cinquième année d'études primaires et vous conviendrez que c'est là un niveau bien bas pour produire des éléments capables de gouverner. D'autre part, les Samoans qui ont fait des études à l'étranger sont très rares et seront loin d'être en nombre suffisant pour gouverner lorsque le moment sera venu. Il est donc indispensable de disposer d'un nombre suffisant de personnes formées à l'étranger, directement ou indirectement, et qui, de retour dans l'île, contribueront à améliorer la forme de son gouvernement futur.

C'est pour cette raison que j'ai demandé l'autorisation d'entrer en Nouvelle-Zélande, autorisation qui m'a malheureusement été refusée. Ma demande a été entièrement appuyée par le Ministre des affaires du district, le Secrétaire des affaires du district et même le Département du secrétariat : toute formation complémentaire qui correspondrait plus ou moins à la situation que j'occupe à l'heure actuelle dans l'administration du Samoa-Occidental, serait de la plus haute utilité pour le Gouvernement du Samoa-Occidental dans l'avenir. En outre, aucun Samoan n'a jamais reçu de formation en matière d'administration de district, ni au Samoa, ni dans aucun autre pays.

J'ai appris que le Gouvernement de l'Inde mettait une bourse à la disposition des étudiants des Territoires sous tutelle pour leur permettre d'étudier les questions sociales en Inde. Je ne sais pas si les étudiants du Samoa-Occidental pourront bénéficier de ces bourses. Une bourse qui me permettrait d'étudier cette matière à l'étranger m'intéresserait tout particulièrement et, s'il n'est pas trop tard, je serais heureux que l'on enregistre ma candidature pour ces études en Inde. Toute aide qui me permettra d'obtenir l'expérience et les connaissances dont j'ai besoin sera hautement appréciée.

Dans l'espoir que vous aurez la possibilité de me prêter votre assistance, je suis, votre dévoué.

Signé : Illisible
(Mau'u) Alofi A. Pereira
Inspecteur de l'approvisionnement en eau
Affaires du District